

**PROCES-VERBAL DU 08 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 2 avril 2026

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Philippe RENAUD

**Concorès** : Gérard GAYDOU

**Fajoles** : Serge BAZIN

**Gourdon** : Gilles BORNE - Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE - Marie-Hélène CHAPUIS - Delphine COMBEBIAS donne pouvoir à Dominique SCHWARTZ - Jean-Marie COURTIN - Alain DEJEAN - Michel FALANTIN - Sylvie FIGEL-MARTEL - Frédéric GINESTE - Lionel MAURY - Joël PERIE - Dolorès RASSE - Dominique SCHWARTZ - Daniel THEBAULT

**Lamothe-Cassel** : Gilles ASTORG

**Le-Vigan-en-Quercy** : Zargha DE ABREU - Frédéric DEGAT donne pouvoir à Yves DELMAS - Yves DELMAS - Edith LAGARDE - Christian MICHEL

**Milhac** : Claude VIGIE

**Montamel** : Didier CUNIAU

**Payrignac** : Fabienne CHARBONNEL - Sylvain TIERCE donne pouvoir à Fabienne CHARBONNEL

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint-Cirq-Madelon** : Isabelle AUSSEL

**Saint-Cirq-Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint-Clair** : Dominique DULAC

**Saint-Germain-du-Bel-Air** : Bernard GAUTHIER - Thierry LEMPEREUR

**Saint-Projet** : Dominique ROSSIGNOL

**Soucirac** : Joël SENPAU ROCA

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Lilian PRADIE

**N°2026-044 : DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

Conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire est invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Philippe RENAUD est désigné secrétaire pour la séance du conseil communautaire du 8 avril 2026.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Désigne Monsieur Philippe RENAUD pour remplir cette fonction pour la séance du conseil communautaire du 8 avril 2026.

**N°2026-045 : VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2026**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 4 mars 2026 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Après en avoir délibéré, avec 36 voix pour et 4 abstentions (Madame Nathalie CABRIE, Monsieur Frédéric GINESTE, Monsieur Gilles ASTORG et Madame Isabelle AUSSEL),  
- valide le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 4 mars 2026.

**N°2026-046 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

**Vu** l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le CFU 2025 du Budget Principal,

**Considérant** que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**Considérant** les dispositions des articles L.2121-14 et L.5211-1 du CGCT, selon lesquelles, dans les séances où le Compte Financier Unique est débattu, le Conseil Communautaire élit son Président de séance, et, dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote,

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et ne prendra pas part au vote, et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL (M57)</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées (A)	4 548 717,19 €	10 119 411,26 €	14 668 128,45 €
	Restes à réaliser (B)	1 190 430,25 €	0,00 €	1 190 430,25 €
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées (C)	3 437 769,49 €	10 323 703,79 €	13 761 473,28 €
	Restes à réaliser (D)	772 854,86 €	0,00 €	772 854,86 €
<b>Différence entre les titres et les mandats</b>	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (E = A-C)	1 110 947,70 €	- 204 292,53 €	906 655,17 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs reportés (+/-) (F)	- 1 964 420,81 €	1 605 728,34 €	- 358 692,47 €
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	Excédent/déficit (+/-) (E+F)	- 853 473,11 €	1 401 435,81 €	547 962,70 €

<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	Restes à réaliser (+/-) (G = B-D)	417 575,39 €	0,00 €	417 575,39 €
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/déficit (E+F+G)	- 435 897,72 €	1 401 435,81 €	965 538,09 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 35 voix pour et 4 abstentions (Madame Nathalie CABRIE, Monsieur Alain DEJEAN, Monsieur Frédéric GINESTE, Monsieur Gilles ASTORG) :

- approuve le CFU 2025 du Budget Principal.
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### N°2026-047 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT

Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS

**Vu** l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le CFU 2025 du Budget Annexe Lotissement Habitat,

**Considérant** que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**Considérant** les dispositions des articles L.2121-14 et L.5211-1 du CGCT, selon lesquelles, dans les séances où le Compte Financier Unique est débattu, le Conseil Communautaire élit son Président de séance, et, dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote,

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et ne prendra pas part au vote, et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HABITAT (M57)				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées (A)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées (C)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Restes à réaliser (D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Différence entre les titres et les mandats</b>	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (E = A-C)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs reportés (+/-) (F)	- 142 015,48 €	0,00 €	- 142 015,48 €
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	Excédent/déficit (+/-) (E+F)	- 142 015,48 €	0,00 €	- 142 015,48 €
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	Restes à réaliser (+/-) (G = B-D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/déficit (E+F+G)	- 142 015,48 €	0,00 €	- 142 015,48 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le CFU 2025 du Budget Annexe Lotissement Habitat.
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°2026-048 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

**Vu** l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le CFU 2025 du Budget Annexe Lotissement ZAE,

**Considérant** que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**Considérant** les dispositions des articles L.2121-14 et L.5211-1 du CGCT, selon lesquelles, dans les séances où le Compte Financier Unique est débattu, le Conseil Communautaire élit son Président de séance, et, dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote,

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et ne prendra pas part au vote, et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAE (M57)**  
**Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées (A)	0,00 €	179 616,97 €	179 616,97 €
	Restes à réaliser (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées (C)	90 500,61 €	139 331,22 €	229 831,83 €
	Restes à réaliser (D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Différence entre les titres et les mandats</b>	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (E = A-C)	- 90 500,61 €	40 285,75 €	- 50 214,86 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs reportés (+/-) (F)	0,00 €	29 440,80 €	29 440,80 €
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	Excédent/déficit (+/-) (E+F)	- 90 500,61 €	69 726,55 €	- 20 774,06 €
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	Restes à réaliser (+/-) (G = B-D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/déficit (E+F+G)	- 90 500,61 €	69 726,55 €	- 20 774,06 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le CFU du 2025 Budget Annexe Lotissement ZAE,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°2026-049 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

**Vu** l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le CFU 2025 du Budget Annexe Multiservice Viande,

**Considérant** que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**Considérant** les dispositions des articles L.2121-14 et L.5211-1 du CGCT, selon lesquelles, dans les séances où le Compte Financier Unique est débattu, le Conseil Communautaire élit son Président de séance, et, dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote,

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et ne prendra pas part au vote, et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE (M57)</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées (A)	13 126,57 €	16 294,16 €	29 420,73 €
	Restes à réaliser (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées (C)	9 964,80 €	14 579,20 €	24 544,00 €
	Restes à réaliser (D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Différence entre les titres et les mandats</b>	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (E = A-C)	3 161,77 €	1 714,96 €	4 876,73 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs reportés (+/-) (F)	22 973,16 €	0,00 €	22 973,16 €
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	Excédent/déficit (+/-) (E+F)	26 134,93 €	1 714,96 €	27 849,89 €
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	Restes à réaliser (+/-) (G = B-D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/déficit (E+F+G)	26 134,93 €	1 714,96 €	27 849,89 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le CFU 2025 du Budget Annexe Multiservice Viande.
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°2026-050 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

**Vu** l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** le CFU 2025 du Budget Annexe Hôtel d'Entreprises,

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**Considérant** que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**Considérant** les dispositions des articles L.2121-14 et L.5211-1 du CGCT, selon lesquelles, dans les séances où le Compte Financier Unique est débattu, le Conseil Communautaire élit son Président de séance, et, dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote,

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et ne prendra pas part au vote, et que le Conseil Communautaire a siégé sous la présidence de Monsieur Yves DELMAS,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES (M57)</b> <b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
<b>Recettes</b>	Recettes réalisées (A)	29 350,08 €	37 290,18 €	66 640,26 €
	Restes à réaliser (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Dépenses</b>	Dépenses réalisées (C)	30 390,08 €	32 449,24 €	62 839,32 €
	Restes à réaliser (D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Différence entre les titres et les mandats</b>	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (E = A-C)	- 1 040,00 €	4 840,94 €	3 800,94 €
<b>Résultats antérieurs reportés</b>	Résultats antérieurs reportés (+/-) (F)	- 3 800,94 €	0,00 €	- 3 800,94 €
<b>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</b>	Excédent/déficit (+/-) (E+F)	- 4 840,94 €	4 840,94 €	0,00 €
<b>Différence entre les restes à réaliser</b>	Restes à réaliser (+/-) (G = B-D)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent/déficit (E+F+G)	- 4 840,94 €	4 840,94 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le CFU 2025 du Budget Annexe Hôtel d'entreprises,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°2026-051 : REPORT DES RESULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL***Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget Principal, Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2025,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	1 605 728,34
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 1 964 420,81
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/25	
Solde d'exécution de l'exercice :	1 110 947,70
Solde d'exécution cumulé :	- 853 473,11
Restes à réaliser au 31/12/25	
Dépenses d'investissement :	772 854,86
Recettes d'investissement :	1 190 430,25
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/25	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 853 473,11
Rappel du solde des restes à réaliser :	417 575,39
Besoin de financement total :	435 897,72
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	- 204 292,53
Résultat antérieur :	1 605 728,34
Total à reporter :	1 401 435,81

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 36 voix pour et 4 abstentions (Madame Nathalie CABRIE, Monsieur Alain DEJEAN, Monsieur Frédéric GINESTE, Monsieur Gilles ASTORG), décide de reporter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

**REPORT DES RESULTATS**

-report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2026 : (en investissement ligne 001)	- 853 473,11
-couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2026)	435 897,72
-report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2026 : (en fonctionnement ligne 002)	965 538,09

**N°2026-052 : REPORT DES RESULTATS 2025 - BUDGET LOTISSEMENT HABITAT***Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025, Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2025,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 142 015,48
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/25	
Solde d'exécution de l'exercice :	0,00
Solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/25	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 142 015,48

Besoin de financement total :	142 015,48
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	0,00
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	0,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reporter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

### **REPORT DES RESULTATS**

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2026 : (en investissement ligne 001)	142 015,48
--	------------

### **N°2026-053 : REPORT DES RESULTATS 2025 - BUDGET LOTISSEMENT ZAE**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025,  
Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2025,  
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	29 440,80
Résultat d'investissement antérieur reporté :	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/25	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 90 500,61
Solde d'exécution cumulé :	- 90 500,61
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/25	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 90 500,61
Besoin de financement total :	90 500,61
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	40 285,75
Résultat antérieur :	29 440,80
Total à reporter :	69 726,55

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reporter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

### **REPORT DES RESULTATS**

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2026 : (en investissement ligne 001)	- 90 500,61
2) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2026 : (en fonctionnement ligne 002)	69 726,55

### **N°2026-054 : REPORT DES RESULTATS 2025 - BUDGET MULTISERVICE VIANDE**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025,  
Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2025,  
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	22 973,16
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/25	
Solde d'exécution de l'exercice :	3 161,77
Solde d'exécution cumulé :	26 134,93
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/25	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	26 134,93
Excédent de financement total :	26 134,93

Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	1 714,96
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	1 714,96

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reporter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

### **REPORT DES RESULTATS**

1) Report de l'excédent d'investissement au Budget Primitif 2026 : (en investissement ligne 001)	26 134,93
2) Report de l'excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2026 : (en fonctionnement ligne 002)	1 714,96

### **N°2026-055 : REPORT DES RESULTATS 2025 - BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025,  
Statuant sur le report des résultats de l'exercice 2025,  
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 3 800,94
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/25	
Solde d'exécution de l'exercice :	- 1 040,00
Solde d'exécution cumulé :	- 4 840,94
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/25	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	- 4 840,94
Besoin de financement total :	4 840,94
Résultat de fonctionnement à reporter	
Résultat de l'exercice :	4 840,94
Résultat antérieur :	0,00
Total à reporter :	4 840,94

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de reporter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

### **REPORT DES RESULTATS**

1) Report du déficit d'investissement au Budget Primitif 2026 : (en investissement ligne 001)	4 840,94
2) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (crédit du compte 1068 au Budget Primitif 2026)	4 840,94

**N°2026-056 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

*Rapporteur : Monsieur Yves DELMAS*

Monsieur Yves DELMAS présente les documents supports au débat d'orientation budgétaire. Il précise que le ratio qu'il suit pour le pilotage du budget c'est la CAF (capacité d'autofinancement), car c'est elle qui détermine la capacité d'investissement de la Communauté de Communes.

Il souligne qu'entre 2024 et 2025 il n'y a pas eu d'augmentation de recettes. Sur la même période, il note également une augmentation des charges de personnel, augmentation qui s'explique par le transfert de l'école de musique, et l'intégration des professeurs de musique dans la masse salariale de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane. Il n'y a donc pas eu d'évolution sur les recettes de fonctionnement mais une augmentation des charges de fonctionnement, ce qui se retranscrit sur la CAF de la Communauté de Communes, qui est passée de 1 400 k€ à 790 k€. Mais il souligne aussi que la CAF a également été minorée par un décalage de recettes qui auraient dû être perçues en 2025 et qui ne seront encaissées qu'en 2026 pour environ 200 k€. Si tel avait été le cas, la CAF brute aurait avoisiné 1 000 k€.

Monsieur Frédéric GINESTE a deux interrogations auxquelles, précise-t'il, il a été déjà répondu partiellement sur les charges de personnel avec le transfert de l'école de musique.

Monsieur Yves DELMAS précise qu'en plus de l'intégration de l'école de musique, la Communauté de Communes a eu des charges supplémentaires comme la participation employeur à la prévoyance ; l'augmentation des cotisations CNRACL en plus de l'évolution naturelle des salaires. L'école de musique compte pour environ 300 k€ d'augmentation de la masse salariale. Mais ce coût est atténué par une compensation de la commune de Gourdon qui a transféré le service à la Communauté de Communes.

Monsieur Frédéric GINESTE note que, de 2021 à 2025, les charges de personnel ont augmenté de 1 000 k€. Sa question est : quelle réponse apportée, quelles orientations prendre, pour contenir cette hausse?

Monsieur Yves DELMAS précise qu'effectivement se sont les questions qui vont se poser pour élaborer le budget que l'on va voter le 29 avril. L'augmentation de masse salariale reflète le développement porté jusque-là et qui s'est traduit par la création de services (service environnement ; renfort de l'Espace France Services pour répondre à la demande avec quelques 7 000 accompagnements par an ; réouverture de la piscine sur des créneaux plus amples, d'avril à octobre notamment, pour favoriser l'apprentissage de la natation ; création d'un service habitat).

Monsieur Frédéric GINESTE s'interroge également sur la capacité d'autofinancement nette qui s'est effondrée en 2025. Il demande quelles orientations pourraient être prises pour rectifier cette situation afin de se doter d'une capacité consolidée d'investissement ?

Monsieur Yves DELMAS précise que la CAF devrait être de 200 k€ de plus compte tenu d'un différé de recettes. En réalité, elle a donc baissé de 400 k€. Mais effectivement, il faudra s'interroger sur les orientations futures, mais tout ce qui a été mis en place l'a été avec une finalité de service à la population.

En application des articles L 5211-36 alinéa 2 et L2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget doit être organisé dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci, et ce, dans les seules Communauté de Communes comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus.

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances, présente à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire destiné à permettre l'élaboration du prochain budget. Les éléments ainsi communiqués ont permis de présenter la Communauté de Communes au travers de sa situation financière, de l'évolution des dépenses et de ses effectifs. Ils ont également permis d'aborder les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette.

Le conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable à l'examen du budget primitif 2026, avec la présentation du rapport d'orientation budgétaire annexé, document transmis aux communes membres.

Monsieur Claude VIGIE intervient pour préciser qu'en tant qu'ancien VP à la voirie il souhaite souligner que si des Mairies ont des agents qui peuvent intervenir sur l'entretien des voies (nids de poules), ils peuvent solliciter le service voirie pour la livraison de matériaux afin de leur permettre de réparer les voies. Car l'équipe voirie a 700 km à traiter et ne peut pas faire face seule à la réparation de ces dégradations.

Monsieur Frédéric GINESTE demande concernant les travaux d'aménagement de la traverse du Vigan en Quercy si toutes les diligences ont été accomplies auprès du Département pour le financement de la bande de roulement. Et dans l'affirmative, qu'on lui transmette les éléments de dossier afin qu'il soutienne ce dossier auprès du CD46.

Il est précisé que les éléments lui seront transmis très rapidement.

Monsieur Claude VIGIE précise que le STR est invité à chaque réunion sur ce projet.

A l'issue du débat il est précisé que la maquette budgétaire sera transmise aux élus le 17 avril, 12 jours avant le vote du budget prévu au Conseil communautaire du 29 avril.

#### **N°2026-057 : CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire a la possibilité de créer des commissions thématiques, et fixer le nombre de membres pour chacune d'entre elles.

Ces commissions doivent respecter, en leur sein, le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus. Elles sont présidées de droit par le Président de la Communauté de Communes, et éliront, en leur sein, à l'occasion de leur première réunion, un Président de commission. Seront présents également à ces commissions, le Vice-Président et le conseiller délégué en charge de la thématique concernée.

Elles ont un pouvoir consultatif et procèdent à l'instruction des dossiers et des projets de la Communauté de Communes avant leur présentation au conseil communautaire.

Il est proposé de créer les commissions suivantes et de fixer la composition à 20 membres titulaires et 20 membres suppléants pour chacune des commissions, dont les membres sont désignés parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux (1 titulaire et 1 suppléant par commune membre) :

- Commission urbanisme et aménagement de l'espace
- Développement local et numérique, tourisme
- Transition énergétique et environnement
- Travaux et bâtiments
- Voirie communautaire
- Santé, action sociale, enfance-jeunesse et sports
- Culture.

Monsieur le Président précise que lors du mandat précédent, les commissions se réunissaient en fin de journée, entre 18h et 18h30, sauf la commission voirie qui se tenait en début d'après-midi. Il précise que la Commission voirie est un peu particulière, elle se réunit après le diagnostic annuel des voiries pour lequel le VP, avec le technicien voirie, rencontrent tous les référents voirie des communes pour relever les priorités du secteur et établir la programmation des travaux examinés en commission.

Monsieur le Président évoque également que la voirie constitue le budget le plus important de la Communauté de Communes et qu'au vu des restrictions budgétaires du fait des baisses de recettes de l'Etat annoncées, il faudra peut-être revoir ce budget à la baisse.

Monsieur Michel COMBES objecte que ce n'est peut-être pas le budget voirie qu'il faudra baisser, il évoque des restrictions possibles sur le tourisme et souligne l'importance de l'entretien de la voirie pour les Communes.

Monsieur le Président précise que c'est le Conseil communautaire qui tranchera, mais la perspective de la hausse du prix des matériaux indexés sur le prix du pétrole fait qu'il faudra s'interroger au moins tant que durera la situation inflationniste sur les produits pétroliers. Des réductions budgétaires peuvent aussi s'envisager sur le financement aux organismes extérieurs, et les subventions aux associations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la création des commissions thématiques de la Communauté de Communes Quercy Bouriane selon les conditions ci-avant présentées, et fixe la composition à 20 membres titulaires et 20 membres suppléants pour chacune des commissions, dont les membres sont désignés parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux.

**N°2026-058 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (COMMISSION INSTITUTIONNELLE)**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

Vu le code de la commande publique, articles 22 et 23,

Considérant que suite au renouvellement des membres du Conseil communautaire, il convient de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre Monsieur le Président, Président de droit de la Commission, celle-ci est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil communautaire, élus à la représentation au plus fort reste,

Considérant que conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les conseillers communautaires décident à l'unanimité de procéder à une élection à main levée,

Sont élus à l'unanimité, membres de la Commission d'appel d'offres :

5 membres titulaires :

- Monsieur Claude VIGIE (Milhac),
- Monsieur Gilles ASTORG (Lamothe-Cassel),
- Madame Fabienne CHARBONNEL (Payrignac),
- Monsieur Stéphane MAGOT (Peyrilles),
- Monsieur Christian MICHEL (Le Vigan-en-Quercy),

5 membres suppléants :

- Monsieur Philippe RENAUD (Anglars-Nozac),  
Monsieur Michel FALANTIN (Gourdon),  
Monsieur Thierry LEMPEREUR (Saint-Germain du Bel Air),  
Monsieur Michel COMBES (Saint-Cirq Souillaguet),  
Monsieur Joël SENPO ROCA (Soucirac).

**N°2026-059 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES STRUCTURES EXTÉRIEURES**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Marie COURTIN*

La Communauté de Communes Quercy Bouriane siège au sein de structures extérieures avec lesquelles elle est en partenariat.

Des délégués communautaires ou des conseillers municipaux des communes membres peuvent siéger au sein de structures suivantes.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder au vote à main levée des membres représentants des structures extérieures présentées ci-dessous.

Monsieur le Président demande à Monsieur Stéphane MAGOT de présenter les missions du Pays Bourian qui est composé des Communautés de Communes de Quercy-Bouriane et de Cazals-Salviac.

Monsieur Stéphane Magot précise que les communes ont été destinataires d'une note préparée par Karine KEREBEL qui indique que le syndicat mixte du Pays Bourian porte le schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé en amont de l'élaboration des PLUI de Quercy-Bouriane et Cazals-Salviac. Il porte également un des volets du SCOT, le Plan Climat Air et Energie Territorial (PCAET). Ce PCAET comporte un plan d'action qu'il convient de mettre en oeuvre, d'évaluer et d'adapter aux besoins du territoire et à l'évolution de la réglementation.

Il précise que le Comité syndical d'installation se tiendra le 21 avril. Pour les communes qui d'ici là n'auraient pas désignées leur représentant, c'est le Maire qui sera convoqué.

Monsieur Stéphane MAGOT précise que le Syndicat Lot numérique a porté le déploiement de la fibre sur le territoire, avec une part d'investissement et une part de fonctionnement, et le montant de l'investissement devait diminuer rapidement, mais il s'avère que le réseau est extrêmement fragile face à l'intensification des coups de vents, et il va falloir poursuivre les investissements pour sécuriser le réseau.

Sont élus à l'unanimité :

**Syndicat Mixte du Pays Bourian** : (20 titulaires et 20 suppléants soit 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune membre),

Anglars-Nozac : Monsieur Philippe RENAUD titulaire et Madame Céline FINZINGER suppléante,

Concorès : Madame Geneviève LARRIVE titulaire – Madame Régine SOUQUES LACAN suppléante,

Fajoles : Monsieur Serge BAZIN titulaire – Madame Sandrine TOURNIER suppléante,

Gourdon : Madame Sylvie FIGEL-MARTEL titulaire – Monsieur Jean-Jacques VOGT suppléant,

Lamothe-Cassel : Madame Catherine LACAÏLLE titulaire – Monsieur Hervé LAGARDE suppléant,

Le Vigan-en-Quercy : Monsieur Philippe CASTAN titulaire – Madame Liliane ELICHABE suppléante,

Milhac : Monsieur Gilles LESERVOT titulaire – Madame Isabelle BARTHOLEMOT suppléante,

Montamel : Monsieur Didier CUNIAC titulaire – Madame Laëtitia CALMON suppléante,

Payrignac : Monsieur Sylvain TIERCE titulaire – Madame Sylvaine MAGNE-LANG suppléante,

Peyrilles : Monsieur Stéphane MAGOT titulaire - Madame Eliette DEVIERS suppléante,

Rouffilhac : Madame Pascale CALES titulaire – Monsieur Jean-Michel GABET suppléant,

Saint-Chamarand : Madame Sandra FEFFER titulaire – Madame Tiffany SOUSTRE suppléante,

Saint-Cirq-Madelon : Madame Isabelle AUSSEL titulaire – Madame Evelyne CASSAN suppléante,

Saint-Cirq-Souillaguet Monsieur Michel COMBES titulaire – Madame Dominique IMMORDINO suppléante,

Saint-Clair : Monsieur Dominique DULAC titulaire – Madame Martine CASSAN suppléante,

Saint-Germain-du-Bel-Air : Monsieur Philippe RUAMPS titulaire – Monsieur Daniel VALAT suppléant,

Saint-Projet : Madame Sylvie CONSTANT titulaire – Monsieur Damien GIBERT suppléant,

Soucirac : Monsieur Patrice ZWOLINSKI titulaire – Madame Christine ZWOLINSKI suppléante,

Ussel : Madame Marie-Line DEYZAC titulaire – Madame Annie SOURZAT suppléante,

Uzech-les-Oules : Monsieur Lilian PRADIÉ titulaire – Monsieur Romain CAZELOU suppléant.

**Syndicat Mixte « Lot Numérique »** : (1 titulaire, 1 suppléant)

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Monsieur Daniel THÉBAULT (Gourdon) titulaire – Monsieur Michel COMBES (Saint-Cirq Soullaguet) suppléant.

**Parc Naturel des Causses du Quercy** : (1 titulaire, 1 suppléant)

Madame Zargha DE ABREU (Le Vigan-en-Quercy) titulaire – Monsieur Joël SENPAU ROCA (Soucirac) suppléant.

**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Grand Quercy** : (6 titulaires, 6 suppléants)

Monsieur Frédéric DEGAT (Le Vigan-en-Quercy) titulaire – Monsieur Philippe RENAUD (Anglars-Nozac) titulaire – Monsieur Dominique ROSSIGNOL (Saint Projet) titulaire – Monsieur Jean-Marie COURTIN (Gourdon) titulaire – Monsieur Stéphane MAGOT (Peyrilles) titulaire – Monsieur Claude VIGIÉ (Milhac) titulaire.

Madame Edith LAGARDE (Le Vigan-en-Quercy) suppléante – Madame Annie SOURZAT (Ussel) suppléante – Monsieur Serge BAZIN (Fajoles) suppléant – Monsieur Bernard GAUTHIER (Saint Germain du Bel Air) suppléant – Jean-Michel GABET (Rouffilhac) suppléant – Michel COMBES (Saint Cirq Soullaguet) suppléant.

**LEADER - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Grand Quercy** : (2 titulaires, 2 suppléants)

Madame Fabienne CHARBONNEL (Payrignac) titulaire – Monsieur Stéphane MAGOT (Peyrilles) suppléant,

Monsieur Lionel MAURY (Gourdon) titulaire – Madame Edith LAGARDE (Le Vigan-en-Quercy) suppléante.

Au sein des organismes suivants, ne sont appelés à siéger que des délégués communautaires.

A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de procéder à une élection à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

-**Correspondant sécurité routière** : Philippe RENAUD (Anglars-Nozac),

-**Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture** : Madame Annie SOURZAT (Ussel) titulaire – Monsieur Lionel MAURY (Gourdon) suppléant,

-**Association « Les Amis du Piage »** : Monsieur Serge BAZIN (Fajoles) titulaire, Monsieur Philippe RENAUD (Anglars-Nozac) suppléant,

-**Association Départementale des Collectivités Forestières du Lot** : Monsieur Sylvain TIERCE (Payrignac) titulaire – Monsieur Alain DEJEAN (Gourdon) suppléant,

-**Association pour le Développement par la Formation des Projets Acteurs et Territoires (ADEFPAT)** : Monsieur Joël PÉRIÉ (Gourdon) titulaire – Monsieur Claude VIGIÉ (Milhac) suppléant

-**Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot (CAUE)** : Monsieur Joël SENPAU ROCA (Soucirac) titulaire, Monsieur Dominique ROSSIGNOL (Saint Projet) suppléant.

-**Syndicat Mixte du Bassin du Lot** : Monsieur Lilian PRADIÉ (Uzech les Oules) titulaire, Madame Annie SOURZAT (Ussel) suppléante.

-**Office de Tourisme Intercommunautaire du Pays de Gourdon entre Lot et Dordogne** (12 titulaires et 12 suppléants, le Président est membre de droit :

Membres titulaires :

Monsieur Jean-Marie COURTIN (Gourdon), Monsieur Frédéric DEGAT (Le Vigan-en-Quercy), Monsieur Yves DELMAS (Le Vigan-en-Quercy), Monsieur Joël PÉRIÉ (Gourdon), Madame Fabienne CHARBONNEL (Payrignac), Monsieur Dominique DULAC (Saint Clair), Madame Dominique SCWARTZ (Gourdon), Madame Sandra FEFFER (Saint Chamarand), Monsieur Joël SENPAU ROCA (Soucirac), Monsieur Gérard GAYDOU (Concorès), Monsieur Thierry LEMPEREUR (Saint Germain du Bel Air), Monsieur Lilian PRADIÉ (Uzech les Oules), Monsieur Dominique ROSSIGNOL (Saint Projet)

Membres suppléants :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Monsieur Philippe RENAUD (Anglars-Nozac), Monsieur Claude VIGIÉ (Milhac), Madame Dolorès RASSE (Gourdon), Monsieur Gilles ASTORG (Lamothe Cassel), Monsieur Bernard GAUTHIER (Saint Germain du Bel Air), Madame Nicole BRUNEAU (Gourdon), Monsieur Stéphane MAGOT (Peyrilles), Madame Zargha DE ABREU (Le Vigan-en-Quercy), Monsieur Michel COMBES (Saint Cirq Souillaguet), Madame Sylvie FIGEL-MARTEL (Gourdon), Monsieur Serge BAZIN (Fajoles), Monsieur Gilles BORNE (Gourdon),

**-SYMICTOM Pays de Gourdon : (1 titulaire et 1 suppléant par commune membre)**

- Anglars-Nozac : Monsieur Francis VATIN titulaire, Monsieur Frédéric TEXIER suppléant,
- Concorès : Monsieur Gérard GAYGOU titulaire, Monsieur Daniel LATROUITE suppléant,
- Fajoles : Madame Sandrine TOURNIER titulaire, Madame Jade BENOIST suppléante,
- Gourdon : Monsieur Gérard LAVAIL titulaire, Monsieur Joël PÉRIÉ suppléant,
- Lamothe-Cassel : Monsieur Gilles ASTORG titulaire, Madame Marguerite MARZEC suppléante,
- Le Vigan-en-Quercy : Monsieur Christian MICHEL titulaire, Madame Edith LAGARDE suppléante,
- Milhac : Monsieur Claude VIGIÉ titulaire, Monsieur Michel ULSAS suppléant,
- Montamel : Madame Aurélie TURPIN titulaire, Madame Laëtitia CALMON suppléante,
- Payrignac : Monsieur Patrick RETIF titulaire, Monsieur Francis GAYDOU suppléant,
- Peyrilles : Monsieur Stéphane MAGOT titulaire, Monsieur Eric BESSIERES suppléant,
- Rouffilhac : Monsieur Robert LACOMBE titulaire, Monsieur Daniel MONPART suppléant,
- Saint-Chamarand : Madame Martine SALANIE-BERTRAND titulaire, Monsieur Jean-François PAGES suppléant,
- Saint-Cirq-Madelon : Monsieur Jean-Pierre MOUREAUX titulaire, Monsieur Peter KERKHOFF suppléant,
- Saint-Cirq-Souillaguet : Monsieur Jean-Michel CONSTANT titulaire, Monsieur Fabrice LAUMAILLÉ suppléant,
- Saint-Clair : Monsieur Patrick DEVIERS titulaire, Monsieur François ROUQUIÉ suppléant,
- Saint-Germain-du-Bel-Air : Monsieur Daniel VALAT titulaire, Monsieur Thierry LEMPEREUR suppléant,
- Saint-Projet : Monsieur Michel SERRES titulaire, Madame Carine BENOIT suppléante,
- Soucirac : Monsieur Joël SENPAU ROCA titulaire, Monsieur Pierre LAVERGNE suppléant,
- Ussel : Madame Annie SOURZAT titulaire, Madame Marie-Line DEYZAC suppléante,
- Uzech-les-Oules : Madame Marie-Christine SALGUES titulaire, Monsieur Lilian PRADIÉ suppléant.

**SMBV du Céou et de la Germaine** : 2 titulaires pour les communes de Gourdon, Le Vigan-en-Quercy, Payrignac et Saint-Germain-du-Bel-Air, 1 titulaire et 1 suppléant pour toutes les autres communes,

- Anglars-Nozac : Madame Laurine TASEF titulaire, Monsieur Philippe RENAUD suppléant,
- Concorès : Monsieur Michel FAIVRE titulaire, Monsieur Pascale VILARD suppléant,
- Fajoles : Monsieur Serge BAZIN titulaire, Monsieur Fabrice RANIERES suppléant,
- Gourdon : Monsieur Daniel THÉBAULT titulaire, Monsieur Lionel MAURY titulaire,
- Lamothe-Cassel : Monsieur Gilles ASTORG titulaire, Madame Catherine LACAILLE suppléante,
- Le Vigan-en-Quercy : Madame Edith LAGARDE titulaire, Monsieur Christian MICHEL titulaire,
- Milhac : Monsieur Claude VIGIÉ titulaire, Monsieur Laurent BENARD suppléant,
- Montamel : Monsieur Jean-François BELIVENT titulaire, Monsieur Didier CUNIAC suppléant,
- Payrignac : Madame Sylvie SALVAT titulaire, Monsieur Francis GAYDOU titulaire,
- Peyrilles : Monsieur Eric BESSIERES titulaire, Monsieur Lilian COSTES suppléant,
- Rouffilhac : Monsieur Jean-Michel GABET titulaire, Madame Agnès DUHAMEL suppléante,
- Saint-Chamarand : Monsieur Yves VOGT titulaire, Monsieur Bernard BORDE suppléant,
- Saint Cirq Madelon : Madame Evelyne CASSAN titulaire, Madame Chloé AUSSEL-LOPEZ suppléante,
- Saint Cirq Souillaguet : Monsieur Gaël THUILLIER titulaire, Madame Valérie CROUZET suppléante,
- Saint Clair : Madame Muriel CURNAC titulaire, Monsieur Mark O'DONOVAN suppléant,

- Saint Germain du Bel Air : Monsieur Philippe RUAMPS titulaire, Monsieur Thierry LEMPEREUR titulaire,
- Saint Projet : Madame Danielle MOUTRAY titulaire, Monsieur Michel SERRES suppléant,
- Soucirac : Monsieur Thierry FAUCHER titulaire, Monsieur Thierry DIGUET suppléant,
- Uzech les Oules : Monsieur Guillaume DULAC titulaire, Madame Anne PUECH suppléante,

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Philippe RENAUD demande si l'Atelier urbanisme prévu le 21 avril de 14h à 17h pour présenter le PLUI pourrait être déplacé, ou dédoublé sur un créneau en soirée pour les élus qui travaillent.

Monsieur Stéphane MAGOT précise que cet atelier-formation est à destination des secrétaires de Mairie, et qu'une nouvelle session sera organisée en mai pour les élus. Il est en effet Important de suivre cette formation car la mise en œuvre du PLUI sera complexe, et les élus municipaux seront au contact direct des pétitionnaires et devront apporter un premier niveau de réponse à leur question.